

Dossier



263 RÉFLEXIONS SUR LE CONSENTEMENT DANS LA DÉFINITION DES INFRACTIONS SEXUELLES

281

L'implantation du LS/CMI au sein de la DISP de Dijon : synthèse des résultats d'une recherche évaluative

Massil Benbouriche, Camille Forquet et Elliot Louan

287

Quand la CEDH souhaite – vraiment – faire évoluer le système pénal français en matière d'infractions sexuelles

Julie Gallois

307

Mesurer la récidive en France : des données nécessaires pour mieux évaluer

Benjamin Monnery, Irvin Neerunjun, Renaud Mabire-Yon et Massil Benbouriche



Lefebvre Dalloz



257 Éditorial

Stress et fierté d'éditeurs
par Maud Léna

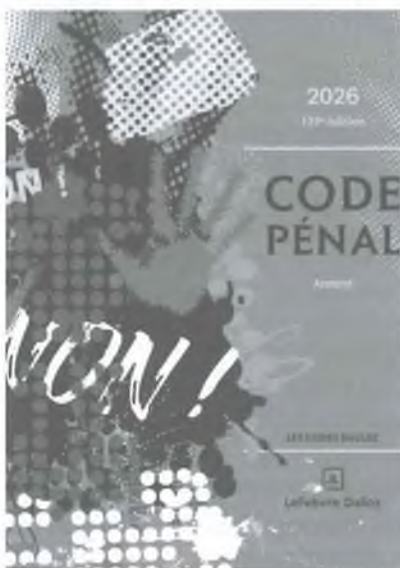
260 Au fil du mois

Billet littéraire

Pierre Bordage, *Le Feu de Dieu, Au Diable Vauvert*, 2009

par Jean-Baptiste Thierry.....261

263 Dossier RÉFLEXIONS SUR LE CONSENTEMENT DANS LA DÉFINITION DES INFRACTIONS SEXUELLES



Intégrer le consentement dans l'incrimination du viol :
une réforme nécessaire

Par Audrey Darsonville et François Lavallière 264

Analyse comparée des définitions des infractions sexuelles
dans différents États Parties à la Convention d'Istanbul

Par Françoise Kempf..... 268

Impacts sur les mécanismes psychiques
et les dynamiques interpersonnelles du droit pénal
en matière de consentement sexuel

Par Docteur Marlène Abondo 271

Consentement et infractions sexuelles :
une réforme nécessaire ou un risque supplémentaire ?

Par Sabrina Goldman.....274

Consentement, le psychiatre a-t-il son mot à dire ?

Par Docteur Manuel Orsat277

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à l'AJ pénal sont adressées par courrier électronique (m.lena@lefebvre-dalloz.fr). Les articles des dossiers et pratiques comprennent environ 20 000 signes, espaces et notes comprises et les notes de jurisprudence n'excèdent pas 8 000 signes. Une réponse est apportée aux auteurs le plus rapidement possible, après avis du comité scientifique.



281 Pratiques

- L'implantation du LS/CMI au sein de la DISP de Dijon : synthèse des résultats d'une recherche évaluative
par Massil Benbouriche, Camille Forquet et Elliot Louan 281
- L'effet dévolutif de l'appel incident de la partie civile
par Zoé Vandaële 284

287 Jurisprudence

- CEDH, 5^e SECT., 24 AVRIL 2025, N^{os} 46949/21, 24989/22 ET 39759/2, *L. ET AL. C/ FRANCE*
Quand la CEDH souhaite – vraiment – faire évoluer le système pénal français en matière d'infractions sexuelles
par Julie Gallois 287

Pénal général

- LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ
Contrôle des lieux de privation de liberté
par les bâtonniers : le Conseil constitutionnel
demande au législateur de revoir sa copie
Cons. const. 29 avr. 2025, n° 2025-1134 QPC,
Bâtonnier de l'ordre des avocats de Rennes et al.
par Éric Péchillon 292

Infractions

- CRIME CONTRE L'HUMANITÉ
Un génocide peut-il être commis
sur une seule victime ? Oui (et c'est heureux !)
Crim. 7 mai 2025, n° 25-81.446 (FS-B)
par Valentin Weber 293

OUTRAGE

- Les incarnations du service public
Crim. 8 avr. 2025, n° 23-86.596 (F-B)
par Jean-Baptiste Thierry 295

Procédure pénale

- APPEL
Fusion-absorption et droit pénal, étapes 2 et 3 :
fusion des recours et des peines
Crim. 29 avr. 2025, n° 24-81.555 (FS-B)
par Guillaume Beaussonie 296

DÉTENTION PROVISOIRE

- Vide et ô qu'on fait rance
Crim. 29 avr. 2025, n° 25-81.004 (F-B)
par Éloi Clément 298

INSTRUCTION

- Pas de mise en examen à l'étranger
par un juge d'instruction français
Crim. 30 avr. 2025, n° 24-84.382 (FS-B)
par Joël Hennebois 299

PREUVE

- Recevabilité d'une preuve pénale obtenue depuis l'étranger
Crim. 12 mars 2025, n° 23-80.407 (F-B)
par Delphine Brach-Thiel 301

Peine et exécution des peines

DISCIPLINE

- Au sujet de la notification du droit de se taire
au cours de la procédure disciplinaire en prison
TA Amiens, 27 févr. 2025, n° 2500444
par Jean-Paul Céré 304

FOUILLES

- La fouille intégrale d'un détenu au retour
d'une permission de sortie est justifiée
CE 18 avr. 2025, n° 493732, *M. B.*
par Christophe Otero 305

307 Des chiffres pour comprendre

- Mesurer la récidive en France : des données nécessaires pour mieux évaluer
par Benjamin Monnery, Irvin Neerunjun, Renaud Mabire-Yon et Massil Benbouriche